

Avis de Publicité

Appel à Manifestation d'Intérêt – 2669B04AMI

Titre d'occupation du domaine public suite à une demande de reconduction

(en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

La Chambre de Commerce et d'Industrie Beaujolais (CCIB) envisage de renouveler fin mai 2026, avec le Cercle du Chien de Travail de Frontenas (CCTF), une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, l'autorisant à occuper pour une durée minimum de deux ans (02) ans, la parcelle cadastrée AB10 d'une superficie de 4 330 m² située en périphérie de l'aérodrome de VILLEFRANCHE- TARARE à FRONTENAS 69620, route du Poncelin, pour y exercer une activité de club canin (dressage de chiens de travail).

Ladite parcelle appartient au domaine public de l'exploitant.

La redevance d'occupation annuelle est fixée à un montant de 1 300 € HT (TVA en sus). Cette redevance est payable d'avance chaque année.

Le montant de cette redevance est révisable de chaque année selon l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. La redevance forfaitaire intègre la quote-part de la taxe foncière.

La CCIB envisage la signature d'une COT au bénéfice du CCTF à défaut d'une manifestation d'intérêt concurrente adressée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à la CCIB, à l'attention de M. Frédéric MELMOUX, à l'adresse ci-dessous mentionnée, dans un délai de 4 semaines à compter de la mise en ligne du présent avis.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente la CCIB organisera une procédure de sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence.

Pour toute information complémentaire, contacter : Frédéric MELMOUX

Téléphone : 04 74 62 73 71 - f.melmoux@beaujolais.cci.fr

Adresse : CCI du Beaujolais, 23 chemin du Martelet 69400 LIMAS

Publicité mise en ligne : le 30/04/2026